

VILLE DE BOUILLON

Province de Luxembourg - Arrondissement de Neufchâteau

AVIS

Conformément aux articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le Bourgmestre porte à la connaissance du public que le Conseil communal, en séance du 26 octobre 2023, a approuvé les comptes 2022 de la Fabrique d'église de Dohan.

Les délibérations adoptées à cet effet peuvent être consultées à l'Administration communale, Bureau du secrétariat, pendant les heures d'ouverture.

Fait à Bouillon, le 21 novembre 2023.

Le Directeur général f.f,
Pirlot Sébastien

Le Bourgmestre,
Adam Patrick

